

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 80472

Numéro SIREN : 482 768 447

Nom ou dénomination : 2A GROUPE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt 4886

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ERNST & YOUNG AVOCATS A LA COUR
1025 RUE HENRI BECQUEREL
CS 39520 PARC CLUB DU MILLENAIRE BAT
22
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF : CB/CG
N/REF : 2007 B 80472 / 2020-A-4886

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 19/02/2020, les actes suivants :

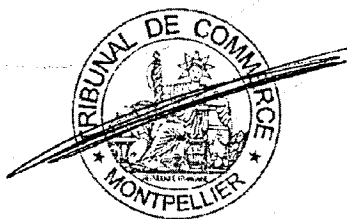
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/01/2020
- Nomination de directeur général délégué

Concernant la société

2A GROUPE IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
39 avenue de Fréjorgues
CS 90019
34973 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-4886 le 19/02/2020
R.C.S. MONTPELLIER 482 768 447 (2007 B 80472)

Fait à MONTPELLIER le 19/02/2020,
LE GREFFIER



2A GROUPE IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 334 126 Euros
Siège social : 39, avenue de Fréjorgues - CS 90019
34973 LATTES
482 768 447 Montpellier

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 30 janvier,
A 9 heures,

Les associés de la société 2A GROUPE IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par M. Guy JEANJEAN, en sa qualité de gérant de la société G3J, Présidente de la Société.

La société SOFRACO, Commissaire aux Comptes de la Société, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 334 126 actions sur les 334 126 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la nomination d'un Directeur Général.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter de ce jour, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, pour une durée indéterminée :

- **La société GROUPE GJ IMMOBILIER**
SARL au capital de 1 000 Euros
Dont le siège social est 15, avenue de Maupas 34110 MIREVAL
Immatriculée 842 646 234 RCS Montpellier

Conformément aux dispositions des statuts, la société GROUPE GJ IMMOBILIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. La société GROUPE GJ IMMOBILIER pourra d'ores et déjà prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Monsieur Guilhem JEANJEAN, au nom de la société GROUPE GJ IMMOBILIER, qu'il représente en sa qualité de gérant, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à EY - Société d'Avocats, 1025, rue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER, et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

LA PRESIDENTE

Société G3J, M. Guy JEANJEAN

